



A G C du LOT
430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 09569

SD : 86501823105437F



LA POSTE

608
2 0 

FACTURE

Date : 02/10/2025 Pièce n° : **00260001390**
Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

EURL MENAGE ET SERVICES
24 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2025					
Exercice : du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Comptes annuels et accompagnement (BSASS)	1,00	U	3 017,00	20,000	3 017,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BIC, réel, IS					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE					
- suivi sociétaire simplifié					
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/10/2025	362,04			
Prélèvement	28/11/2025	362,04			
Prélèvement	28/12/2025	362,04			
Prélèvement	28/01/2026	362,04			
Prélèvement	28/02/2026	362,04			
Prélèvement	28/03/2026	362,04			
Prélèvement	28/04/2026	362,04			
Prélèvement	28/05/2026	362,04			

CERFRANCE

LOT



AGC du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 09569

EURL MENAGE ET SERVICES

24 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS

FACTURE

Date : 02/10/2025 Pièce n° : 00260001390

Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

DESIGNATION			QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :							
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC					
Prélèvement	28/06/2026	362,04					
Prélèvement	28/07/2026	362,04					

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	3 017,00	20,00	603,40

Montant total TTC : 3 620,40 €

NET A PAYER : 3 620,40 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00094 00709565133 27

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT
CLIENT : AGC46 / 09569 / LP
FACTURE : 00260001390 du 02/10/2025
NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.
Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.
Pas d'escompte pour paiement comptant.
« Aux termes des Art. L. 441-61 al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »